

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Conseil d'Administration Mercredi 7 octobre 2020 à 9h30 – Visio-conférence

Relevé de décisions

tenant lieu de compte-rendu de la séance

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres. Madame Marie Villette et Monsieur Josè-Manuel Gonçalves ayant démissionné, Madame Christine Lemardeley n'ayant plus sa qualité de membre de droit en tant que représentante de la Métropole du Grand Paris, le nombre de membres du Conseil d'administration est de 22. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 11 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
Collège des enseignants-chercheurs			
Anne D'Orazio (présidente)	X		
Suzel Balez	X		
Laurence Bassières	X		
Chimène Denneulin		X	Pouvoir Gribé
François Guéna	X		
Gérald Gribé	X		
Thomas Elefteriou	X		
Collège des ATS			
Laurence Probst	X		
Aurélie Timsit	X		
Barmak Lahiji	X		
Philippe Bourdier	X		
Collège des étudiants			
Aliénor Malignac		X	
Clémentine Cau		X	
Juliette Stoltz		X	
Miguel Madrid-Vertel		X	
Personnalités de droit			
Florence Berthout (Conseil régional d'IDF)		X	
Cécile Fridé (CROAIF)	X		(arrivée à 9h50)
Michel Terré (Président D'Hesam Université)	X		
Représentant (Métropole du Grand Paris)			Non désigné à cette date
Personnalités qualifiées			
Marion Cloarec- Simon (Consultante Filière bois construction)		X	
Marie Villette (Directrice générale de l'établissement public du parc et de			Démissionnaire
la Grande halle de la Villette)			
Mireille Alphonse (Vice-Présidente de l'établissement public territorial	X		
Est Ensemble en charge de l'Environnement et de l'écologie urbaine)			
José-Manuel Gonçalvès (Directeur du CENTQUATRE-PARIS)			Démissionnaire
Laurent Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l' EIVP)	X		
Marc Le Coq (Directeur du centre Michel Serres d'Hesam Université)	X		
Nombre de voix	15	7	1

Invités permanents			
Caroline Lecourtois (Directrice)	X		
Vincentella de Comarmond (Directrice adjointe)	X		
Christian Brossard (Secrétaire Général)		X	
Philippe Dehan, Président CPS et CFVE	X		
Catherine Maumi, Présidente CR et Vice-Président CPS	X		
Jérôme Cadevan, Agent comptable	X		
Chantal Bonnefoy, Contrôleur budgétaire		X	
Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles d'IDF		X	Représenté par Mme Katya Samardzic
Recteur d'académie ou représentant		X	

A l'ouverture de la séance, la Présidente constate que le nombre de voix est de 15 (14 présents + 1 pouvoirs).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut dûment délibérer.

9H35 ouverture de la séance du Conseil d'Administration

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
9H30	1	Présentation du RD du 9 juillet 2020	Anne D'Orazio	RD du 09/07/2020

Madame D'Orazio, présidente du Conseil d'administration, procède en ouverture de séance à l'appel des administrateurs ainsi que des personnes invitées permanentes.

Elle souhaite tout d'abord remercier les services qui sont à pied d'œuvre depuis le mois de mai dernier pour veiller à la mise en œuvre des nouvelles modalités d'organisation et d'enseignement dans le cadre de la crise sanitaire. Elle rappelle qu'il a été décidé que les enseignements de pratique soient réalisés en présentiel, que les cours magistraux soient réalisés en distantiel et certains cours en format mixte. Elle indique que l'école doit adresser un rapport quotidien au Ministère de la culture relativement aux cas de COVID et que l'établissement suit au jour le jour l'évolution de la situation sanitaire et prendra les mesures nécessaires en fonction des directives qui seront données.

Madame Lecourtois remercie les services pour l'investissement surhumain qui a permis d'être à l'heure pour la rentrée. Elle rappelle la nouvelle disposition qui veut que l'école ne reçoive chaque jour que la moitié de ses effectifs étudiants (850 sur les 1700 étudiants), le volume de cette jauge concerne uniquement les étudiants et non les enseignants et personnels administratifs. Elle rappelle la nécessité d'être vigilant sur les pratiques de nos étudiants et souhaite que le CPS attire l'attention des enseignants sur l'utilité que chacun rappelle aux étudiants ces messages.

Madame Suzel Balez souhaite remercier l'ensemble des personnels administratifs pour le dispositif technique en demi-présentiel qui fonctionne.

Madame D'Orazio indique que depuis le confinement nous procédons à des relevés de décisions valant compte rendu, et que cette forme durera tant que la situation sanitaire persistera. Elle rappelle que ces relevés de décisions sont particulièrement détaillés. Elle soumet ainsi à approbation des administrateurs le relevé de décisions valant compterendu du Conseil d'administration du 09/07/2020.

Monsieur Philippe Bourdier fait une remarque sur la partie de relevé de décisions traitant du COPIL Valorisation pour indiquer que ce COPIL devra aussi s'intéresser aux questions de communication interne. Sur ce point, la directrice-adjointe, Madame Vincentella de Comarmond, précise que la fiche de poste de la nouvelle responsable de la communication comprend bien un volet relatif à la mise en place d'un plan de communication interne.

Décision:

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le relevé de décisions valant compte rendu du CA du 9 juillet 2020.

Abstention: 0

Nbre de votes pour : 15 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 15

9h45	2	Point d'information :	Anne D'Orazio,	
		- Annonce de la création de l'association	Caroline Lecourtois,	Liste des enseignants
		de la Conférence des Président.e.s des CA	Thomas Elefteriou	MCFA recruté lors de la
		des ENSA – CP-ENSA		campagne de sept. 2020 à
		- Election de la présidence et du bureau de		l'ENSAPLV
		la Commission de la Recherche,		
		- Résultats de la campagne de recrutement		Courrier au CA Stratégie
		des MCFA,		ENSAPLV / 11 sept. 2020
		- Suivi locaux de la rue des Ardennes		_
		- Suivi travaux Ad'AP		
		- Suivi opération « Reloc' » et mise en		
		place d'une stratégie d'évolution de		
		Î'ENSAPLV		

- Annonce de la création de l'association de la Conférence des Président.e.s des CA des ENSA - CP-ENSA

Madame D'Orazio indique que les Présidents de CA des ENSA de France se sont réunis il y a 10 jours lors d'une assemblée fondatrice de la Conférence des président.e.s de CA des ENSA qui a pris la forme d'une association. Elle appelle les Présidents de CPS à créer également une association afin d'avoir une représentation en bonne et due forme et d'obtenir une audience auprès du cabinet du ministre ainsi que de la DGPAT. Les nouveaux décrets de 2018 nécessitent en effet que l'ensemble de la gouvernance des écoles puisse être représenté et associé aux discussions avec les tutelles, et que cela ne peut se limiter au seul réseau déjà existant du Collège des Directeurs des ENSA.

9h50 arrivée de Cécile Fridé Le nombre de voix est portée à 16 (15 présents et 1 pouvoirs)

- Élection de la présidence et du bureau de la Commission de la Recherche

Madame D'Orazio informe les administrateurs que Mme Catherine Maumi a été élue présidente de la Commission de la Recherche (CR) lors de la séance de la CR du 14 septembre 2020. Madame Maumi précise que le Bureau de la CR est composé de Madame Nazila Hannachi, de Monsieur Bendicht Weber et de Madame Alessia de Biase et que la dernière CR a pris la décision de constituer des groupes de travail, notamment un portant sur la question des décharges d'enseignement pour recherche.

Madame D'Orazio précise que les instances étant désormais au complet, les réunions entre les Président.e.s d'Instances et la Direction vont pouvoir être reprogrammée afin d'assurer la navette entre leurs instances et coordonner les éléments de calendrier. Elle indique également que le travail sera aussi organisé par les instances dans le cadre interbureau (bureau du CA/bureau du CPS).

- Résultats de la campagne de recrutement des MCFA

Madame D'Orazio indique que la campagne des MCFA 2020 s'est déroulée de juillet à septembre 2020 pour les 7 postes de MCFA à pourvoir. La publication des postes a eu lieu fin juillet, les dossiers devaient être remis fin aout et les auditions se sont déroulées début septembre. Elle remercie les enseignants et le personnel administratif pour la tenue des auditions.

Madame Lecourtois souhaite rappeler que tous les ans les ENSA sont tenus à un protocole d'accord visant à favoriser la titularisation (transferts T3 T2). Cette année l'école a répondu aux termes de cet accord en mettant 2 postes au concours sur des supports de poste de transfert. Elle indique cependant que ce système ne fonctionne pas, et que ce protocole d'accord n'est pas respecté par les ministères de tutelle qui n'ont pas créé les postes de Professeurs sur lesquels ils s'étaient engagés. Elle précise que pour l'année 2021, il ne pourra vraisemblablement pas y avoir de transferts T3 T2 au sein de l'ENSAPLV car il n'y a pas de départ à la retraite de T3.

Madame D'Orazio fait part de la liste des 7 lauréats affectés à l'ENSAPLV à compter de la rentrée 2020-2021 :

- 2 MCFA VT- UPU (100%) Mme DURAND Anne
- 3 MCFA.- ATR-APV (100%) Mme REINERT Marie
- 4 MCFA. ATR-RA (100%) M. DUFILHO Guillaume
- 5 MCFA TPCAU (100%) M. PENIN Antoine
- 6 MCFA STA-CIMA (50%) Mme DUVERT Jocelyne
- 7 MCFA TPCAU (100%) M. GOURVIL Yannick
- 8 MCFA.DR STA-OMI (50%) Mme BERTRAND Frédérique

- Suivi locaux de la rue des Ardennes

Madame Anne D'Orazio donne la parole à Monsieur Thomas Elefteriou, membre du COPIL Travaux.

Monsieur Thomas Elefteriou rappelle que la signature du bail date de mai dernier, qu'un contrat de maitrise d'œuvre a été passé et que le permis de construire pour le changement d'affectation des locaux est en cours d'instruction. Des appels d'offre sont en cours pour nommer un AMO et une maitrise d'œuvre pour l'aménagement. Il indique que le calendrier est un peu ralenti avec le COVID mais le délai d'ouverture est toujours prévu pour octobre 2021.

Madame Caroline Lecourtois indique que HESAM a préféré se retirer des locaux Ardennes mais reste mobilisé dans le cadre des réflexions de la phase de relocalisation. HESAM doit adresser un courrier pour notifier cela à la DIE dans la mesure où, dans le dossier initial, une part du budget et des mètres carrés étaient affectés à HESAM. Elle rappelle que le site Ardenne doit accueillir le pole recherche, le pole numérique et des salles d'enseignement de cours et de séminaires, permettant de libérer ainsi des salles au bénéficie de l'enseignement du projet sur le site de Flandre. Une réflexion va devoir être engagée pour compenser la non-venue d'HESAM (d'autres institutions pourraient être intéressées par ces 200 m2 comme par exemple les laboratoires de l'ENSA de Paris Malaquais, etc). Elle indique par ailleurs, avoir été auditionnée par deux inspecteurs du Ministère de la Culture qui souhaitaient savoir si l'ENSAPLV aurait des lieux d'accueil pour Malaquais. Sur les 9 ans du bail des Ardennes qui représente au total un budget de 14.5 millions d'euros, l'impact financier des 200 m2 représenterait un déficit de 700 000 euros. Il faut donc réfléchir pour savoir si l'on veut accueillir une structure annexe ou récupérer ces m2 pour l'école. Elle souligne que le bail a été signé pour 9 ans ferme avec un projet de relocalisation à 9 ans avec HESAM, la DIE souhaitant que ce projet de relocalisation avance dans le cadre du CPER.

- Suivi travaux Ad'AP

Monsieur Thomas Elefteriou rappelle que la mise en accessibilité réglementaire du site de Flandre, suite au rapport de l'OPPIC, est en cours sous le contrôle de Monsieur Philippe Bourdier, responsable du service Logistique & Bâtiments. Il précise que les travaux de SSI et de rénovation des terrasses sont également en cours. Ces derniers travaux sont nécessaires du fait de la vétusté de l'immeuble et de son déficit d'entretien depuis 1973. Or, ces problèmes de structure sont très coûteux et nécessitent un budget d'investissement également important pour le site de Flandre.

Madame D'Orazio indique qu'un appel à manifestation a été lancé par l'Etat dans le cadre du plan de relance et que l'école doit remettre sa copie pour le 9 octobre 2020. Le Bureau d'étude Artelia a été sollicité pour aider à la rédaction de ce document technique – notamment sur la question d'amélioration de la maîtrise énergétique du bâtiment au-delà des travaux de maintenance et d'entretien courant. Elle indique que 3 grandes actions ont été priorisées (changement d'échangeur de la sous-station de chauffage CPCU; reprise des étanchéités des couvertures avec intégration d'un complexe isolant en toiture; reprise structurelle et des fondations de la façade mitoyenne nord du bâtiment pair) à cela s'ajoute le rafraîchissement du grand amphi - mais qui n'est pas directement finançable par plan de relance (évalué à 80 000 euros) et qui devra donc être traiter dans les investissements budgétaires de l'établissement.

Madame Caroline Lecourtois indique qu'elle n'a pas d'information sur les délais de retour concernant cet appel à manifestation dans le cadre du plan de relance et que c'est la DIE qui porte cette procédure (les dossiers seront étudiés en fonction de la maturité du dossier et de la capacité à engager les marchés avant 2020-21 et les travaux sur 2021-22, d'où l'arbitrage sur les trois points prioritaires évoqués. Ces fonds du plan de relance pourraient substantiellement modifier le BI 2021.

Madame D'Orazio précise que l'établissement a besoin de s'équiper en ingénierie d'accompagnement (AMO et

maîtrise d'œuvre).

Madame Mireille Alphonse demande si le site de Flandre serait éligible au C2E (certificat d'économie d'énergie) relatif à la transition énergétique comme cela est le cas pour les collectivités territoriales. Madame D'Orazio indique qu'il faudra vérifier ce point juridique car nous sommes un EPA. C'est en tout cas une piste intéressante qu'il nous faut creuser et qui peut nous permettre de trouver d'autres voies de financement (C2E et FEDER).

- Suivi opération « Reloc' » et mise en place d'une stratégie d'évolution de l'ENSAPLV

Madame Anne D'Orazio fait un point sur le projet de relocalisation de l'école. Elle indique qu'un courrier de la directrice en date du 11 septembre 2020 a été transmis aux administrateurs sur la stratégie immobilière et la stratégie d'évolution de l'ENSAPLV.

Elle souhaite que soit pris au sérieux la perspective des 9 ans ouverte par la décision de la CNIP et de la DIE et qui dès lors s'impose au ministère de la Culture. A l'heure où notre CA est à mi-mandat, cette position de la CNIP et de la DIE fabrique une opportunité qu'il nous faut saisir pour développer une perspective de stratégie à 9 ans. Elle rappelle deux points : le dossier concernant l'opération de relocalisation déposé dans le cadre du CPER via HESAM Université ; et l'hypothèse d'un foncier proposé par Est-Ensemble à la sortie du Métro Raymond Queneau. Elle précise qu'à cette date aucun retour n'a été reçu de la part de l'Etat suite aux dépôts des CPER. Concernant Est-Ensemble, elle indique que les élections municipales ont modifié la gouvernance des territoires et que le Maire de Montreuil a été élu Président d'Est-Ensemble. Concernant les CPER aucun élément de date n'est connu et l'hypothèse d'un accord entre l'Etat et les régions de France avant les prochaines élections régionales et la mise en place des nouveaux exécutifs semble peu probable.

En conclusion, 1. les CPER risquent d'être fortement décalés ; 2. Coté Est-ensemble un renouvellement complet a eu lieu et l'école n'a pas encore repris attache avec ce nouvel exécutif. En revanche, elle indique que les services d'Est-Ensemble sont revenus vers l'école concernant notre intérêt pour le terrain Raymond Queneau et que l'intérêt de l'établissement a été rappelé ainsi que la volonté de poursuivre le dialogue.

Madame Mireille Alphonse souligne que, effectivement, les CPER ne bougeront pas avant les régionales, il faut donc une stratégie particulièrement offensive. Le président d'Est-Ensemble étant son maire, elle propose de faciliter les échanges avec Est-ensemble d'autant plus que le nouveau Maire est attaché à la question de la jeunesse et de la formation. Elle indique qu'elle est devenue deuxième adjointe à la Mairie de Montreuil et qu'elle n'a plus de mandat à Est-Ensemble. Toutefois, elle précise qu'une vice-présidence à l'enseignement supérieur vient d'être créée dans le cadre du nouvel exécutif d'Est-Ensemble. Elle souligne qu'à la différence de Plaine Commune, Est-ensemble est moins fourni en matière d'enseignement supérieur, d'où nécessité d'un rééquilibrage qui fera partie des arguments.

Madame D'Orazio rappelle les grandes lignes du courrier transmis par la directrice le 11 septembre 2020 sur la question de l'inscription de l'école dans le Grand Paris avec la proposition de renommer l'école la « Grande Ecole Nationale Supérieure d'Architecture du Grand-Paris-la-Villette » et la nécessité qu'il y a à construire une stratégie d'évolution de l'établissement en tenant compte du volume des demandes pour cette formation et de l'évolution des effectifs étudiants ; ce débat ne peut pas être porté seul par l'ENSAPLV et doit être initié au niveau des ENSA d'IDF. Elle indique qu'un groupe de travail des Présidents de CA d'IDF doit être monté et qu'à sa connaissance la tutelle n'a pas engagé de choses sur cette question stratégique.

Elle propose aux administrateurs de retenir deux choses :

- 1. L'horizon des 9 ans imposé par la CNIP et la DIE et qui s'impose à la tutelle.
- 2. Le nouvel horizon des mandats des élus locaux à 6 ans et donc la nécessité de s'ancrer dans le cadre de leur projet.

Elle souligne que ce double horizon s'inscrit dans une même temporalité qui créé une véritable fenêtre d'opportunité que l'école doit saisir et qui peut s'appuyer sur le dialogue engagé depuis le début du mandant avec le territoire d'Estensemble. Elle indique la nécessité de construire une alliance large qui s'inscrit dans les débats avec les ENSA, à l'échelon territorial, de la métropole et de la région et qui doit également intégrer la DIE et la tutelle dans le tour de table.

Madame Caroline Lecourtois prend la parole pour remercier Mireille Alphonse de sa proposition de mise en relation

avec l'exécutif d'Est-Ensemble. Elle souligne trois points importants : le fait que le courrier de la DIE mentionne la question de la cartographie des ENSA d'IDF ; le fait que la CNIP indique également qu'une stratégie doit être établie avec une échéance d'aboutissement à 9 ans ; le fait que, suite au succès du projet de desserrement Ardennes, elle a reçu un courrier de la ministre se satisfaisant de l'aboutissement d'un long travail, sans pour autant mentionner la suite et l'échéance de la relocalisation. Elle souligne que la stratégie doit être adaptée à l'évolution sociaux économiques et la nécessité de rappeler l'importance de la formation en architecture (NCU, etc), ainsi que la nécessité d'avoir un vrai projet d'école pour pouvoir porter le projet immobilier.

Madame D'Orazio souhaite proposer au CA afin d'avancer sur cette vaste question un plan en 3 volets :

- 1. Organisation d'un premier tour de table avec les anciens présidents de CA sur la question immobilier/relocalisation.
- 2. Discussion avec les Présidents d'Instances formation et recherche sur la question de la stratégie en termes de formations (initiale, continue, en apprentissage, etc).
- 3. Discussion avec les Présidents d'Instances formation et recherche sur la question de la stratégie en termes d'effectifs, à discuter au niveau de l'IDF.

Sur la question de l'IDF, Madame D'Orazio s'étonne que le communiqué de presse de la ministre relativement à la présentation du PLF 2021 ne mentionne que Paris et les collectivités et ne dise rien sur la question de la région IDF, ce qui indiquerait que les décisions ne correspondent pas à la réalité.

Par ailleurs, Cécile Fridé indique que dans le tour des partenaires à mettre en œuvre, il faudra y inclure CROAIF.

Décision:

Les membres du Conseil d'administration approuve à l'unanimité le plan de travail sur ces trois volets proposés par la présidente du CA relativement à la stratégie immobilière et la stratégie globale de l'école.

Abstention: 0

Nbre de votes pour : 16 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 16

Madame Vincentella de Comarmond précise suite à une question que le partenariat avec la Fondation Culture et Diversité fonctionne bien et qu'existe également un partenariat avec deux lycées de Seine Saint Denis bien que pour cette première année il n'y a pas eu d'entrant venant de ces lycées dans l'école. Un partenariat existe également avec Les entretiens de l'excellence. Il s'agirait d'être plus actif avec les lycées de la région mais pour cela il faut avoir les ressources dans l'école pour faire vivre ces partenariats.

Madame Suzel Balez indique que notre école aurait un rôle à jouer dans la formation des enseignants en créant un comité qui travaillerait sur le chantier sur la formation continue à destination des professionnels, mais également de notre propre milieu enseignant.

Décision:

Madame D'Orazio propose que Madame Balez soit le référent CA pour le sujet de la stratégie d'évolution des formations.

10h15	3	Budgétaire :	Caroline Lecourtois	- Note sur l'organisation
		- Information sur l'état du consommé		des services financier et
		budgétaire		facturier 1
		- Demande de création d'un service		- Note sur l'organisation
		facturier et organisation de la chaine entre		des services financier et
		service financier et service facturier		facturier 2
				- Note Dépenses sans ST
				ou sans engagement.
				- Nouvel organigramme
				cible

Madame Anne D'Orazio rappelle que nous sommes toujours dans le cadre de l'exercice du BR2 et qu'elle a souhaité qu'un point régulier soit fait sur la trajectoire des budgets, d'autant plus dans la situation actuelle. Elle souligne également que sera présenté la proposition de création d'un service facturier qui s'inscrit dans la trajectoire telle que présentée depuis plus de deux ans au CA.

- Information sur l'état du consommé budgétaire

Madame Caroline Lecourtois indique que nous ne sommes pas en mesure de proposer un BR3. Elle précise qu'en fonctionnement nous avons aujourd'hui dépensé 76 % du budget, ce qui permettra de revoir des répartitions budgétaires et de ne pas passer par un BR3. En investissement en CP, elle indique qu'aujourd'hui nous n'avons décaissé que 25 % du budget mais que beaucoup d'investissements sont en cours (SSI, autres aménagements pour les amphithéâtres, etc). Elle précise également que l'école attend de voir ce qu'il en sera du plan de relance.

Elle indique que des dialogues de gestion sont en cours avec les services et propose de finaliser ce travail d'ici la mioctobre pour avoir un DOB avec le CA début novembre pour la préparation d'un BI pour un vote en décembre.

Madame Anne D'Orazio rappelle qu'il nous faut arriver à être plus efficace. Concernant le DOB, elle acte qu'elle proposera un bureau élargi du CA aux collèges élus comme l'an passé. Afin de tenir une séance de travail, il faudra qu'une documentation fournie soit produit en amont. Ce DOB devra se tenir début novembre. Madame Catherine Maumi indique qu'il faudrait également que les unités de recherche de l'école soient incluses plus avant dans les éléments de préparation budgétaire. Madame Anne D'Orazio propose d'inviter le Président et la vice-présidente du CPS à cette séance de travail du bureau élargi du CA.

Décision:

Les membres du Conseil d'administration actent qu'un bureau élargi du CA aux collèges élus se tiendra début novembre pour une réunion de travail au sujet du débat d'orientation budgétaire (DOB) avec une invitation du Président et de la vice-présidente du CPS.

- Demande de création d'un service facturier et organisation de la chaine entre service financier et service facturier

Madame Anne D'Orazio donne la parole à Madame Caroline Lecourtois.

Madame Lecourtois rappelle que les administrateurs ont reçu deux notes explicatives et un tableau de répartition des tâches. Elle rappelle que cette idée avait été émise par l'ancienne agent comptable mais n'avait pu aboutir, or la situation a pu changer avec l'arrivée d'un nouvel agent comptable à plein temps dans l'établissement. Elle indique que la création du service facturier pourra devenir effective à partir du 1^{er} janvier 2021 afin de faire correspondre ce changement d'organisation avec l'année d'exercice budgétaire et comptable. Elle souligne que la mise en place du service facturier a pour objectif également d'améliorer notre chaine de la dépense afin d'être le plus efficace possible dans un contexte de manque de ressources humaines. Elle indique que l'agent comptable a accepté de faciliter le système en prenant en charge différentes tâches, permettant ainsi d'alléger celles des agents. Ceci fera l'objet d'une convention spécifique entre l'ordonnateur et le comptable conformément aux textes en vigueur.

Dans ce cadre, elle tient à rappeler la responsabilité des uns et des autres dans la chaîne de la dépense dans le cadre de ce nouveau service facturier qui est créé en conformité avec le cadre réglementaire de la GBCP : (cf. notes)

Rôle du service financier

Le service financier est un service support de l'établissement. Dans le cadre du projet de convention entre l'ordonnateur et le comptable, l'agent comptable participera aux activités du service financier et à ce titre encadre le service financier qui est actuellement composé de deux personnes : une responsable du service financier et un secrétaire administratif en poste.

Les activités du service financier seront donc :

- 1) Au niveau de la chaîne de la dépense de contrôler et valider le bon de commande ainsi que le Service Fait enregistré par les services prescripteurs, dans l'outil WinM9
- 2) Au niveau de la gestion budgétaire de l'établissement, d'assister la direction de l'établissement dans l'élaboration de ses stratégies et de ses budgets et d'établir les éléments nécessaires aux divers débats et dialogues de gestion
- 3) Au niveau des marchés, de participer à l'élaboration des appels d'offres des marchés et de piloter leur suivi
- 4) Au niveau des services prescripteurs, de former les gestionnaires en charge de la dépense

Rôle du service facturier

Le service facturier est un nouveau service support qui, dans ce cadre, est placé sous la responsabilité de l'agent comptable qui participera donc à ses activités. Il sera composé d'une personne : un secrétaire administratif qui arrivera la 1er Octobre 2020.

Les activités du Service Facturier seront donc :

- 1) Au niveau de la chaîne de la dépense, de réceptionner les factures, de saisir les factures, d'effectuer les rapprochements entre les engagements juridiques, les certifications du service fait et les factures, de constituer les dossiers de liquidation (ou demandes de paiement), de procéder aux contrôles réglementaires du comptable et de mettre en paiement les factures
- 2) Au niveau de la gestion budgétaire de l'établissement, d'assister la direction dans l'élaboration de ses stratégies en lui fournissant les documents qui lui seraient nécessaires
- 3) Au niveau des services prescripteurs, d'assurer les relations avec les fournisseurs et de les assister en cas de problèmes de conformité des pièces de la dépense
- 4) Au niveau de la dépense, de réaliser les dépenses sans services faits ou sans engagements préalables, confiées à l'agent comptable par la direction, dans le cadre fixé par la « Note sur les dépenses sans services-faits ou sans engagements confiées à l'agent comptable » qui sera adopté prochainement par le conseil d'administration de l'école

Rôle de l'Agent Comptable

Dans ce cadre, l'Agent Comptable se voit confier une mission d'encadrement du service financier et est en responsabilité du service facturier et du bon fonctionnement de la chaîne de la dépense.

Il sera également en charge de la saisie des recettes qui sera soumise à la validation de l'ordonnateur accrédité ou à un de ses délégués. Une fois cette dernière intervenue, elles seront visées et enregistrées dans les comptes. Il demeure responsable du rapprochement des recettes avec les encaissements et du suivi des recettes (relances, recouvrement contentieux).

Il garde par ailleurs son rôle d'agent comptable distinct de l'ordonnateur. Son rôle est clairement établi dans le cadre d'une convention qui devra être signée entre les deux parties, la directrice de l'établissement et l'agent comptable.

Monsieur Philippe Bourdier intervient pour s'inquiéter de la question de la séparation entre l'ordonnateur et le comptable dans ce nouveau système alors que le service financier serait rattaché à la fois au Secrétaire général et à l'agent comptable. Il se prononce pour le service facturier mais contre le rattachement du service financier à l'agent comptable.

Madame Lecourtois précise qu'il y aura une convention entre la directrice et l'agent comptable qui établira clairement le rôle de l'agent comptable. Les services seront prescripteurs et l'agent comptable sera payeur. L'agent comptable garde par ailleurs son rôle d'agent comptable distinct de l'ordonnateur. Elle indique que ce projet est passé en CT la semaine dernière et a recueilli avec 4 votants, 2 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention. Elle rappelle que ce service facturier était également inscrit dans les objectifs du Contrat d'établissement 2020-2024.

Madame D'Orazio se félicite de ces notes qui pour la première fois permettent de décrire précisément nos procédures afin de savoir qui fait quoi. Elle considère que cette création est très importante pour la bonne exécution du budget d'un point de vue de la stratégie déterminée par le CA.

Madame Vincentella de Comarmond intervient pour préciser, premièrement, qu'il y a un an ce projet et cette notion de service facturier avaient alertés les services qui s'inquiétaient de l'alourdissement de leur tâche. Elle rappelle que le Secrétaire général avait alors expliqué la manière dont le service financier allait être libérer de certaines taches avec la mise en place d'un tel service facturier. Elle indique, deuxièmement, qu'en ce qui concerne les services « soutiens » placés sous sa responsabilité, elle a recueilli un avis positif en faveur de ce nouveau système car ses services rencontrent des difficultés avec le système actuel. Troisièmement, elle souligne qu'à l'été 2020 deux personnes du service financier sont parties et qu'il y avait donc une inquiétude sur la difficulté qu'allait rencontrer ce service à la rentrée. Elle précise que le Secrétaire général a alors indiqué qu'il ne serait pas nécessaire de renforcer le service financier dans la mesure où un service facturier allait voir le jour et qu'il fallait donc utiliser le poste libéré pour le service de la recherche et non pour le service financier.

Madame D'Orazio donne la parole à l'agent comptable pour qu'il précise les choses.

Monsieur Jérome Candevan précise qu'il a pu remettre à plat la sphère financière de l'école avec la directrice et faire un état des lieux de la situation actuelle afin d'améliorer la chaine de la dépense actuellement peu performante. Il indique que jusqu'ici, le service financier avait une délégation de l'ordonnateur or cela n'est pas possible. Il rappelle que deux personnes sont justiciables, l'ordonnateur et l'agent comptable. Concernant la séparation de l'ordonnateur et du comptable, il rappelle que les notes produites sont référencées juridiquement par rapport à la réglementation relatives aux services financiers. Concernant la question de l'appui de l'agent comptable auprès du service financier, il indique que celui-ci va permettre de rationaliser le fonctionnement de la sphère financière, tout en rappelant que, bien entendu, l'agent comptable n'est ni un ordonnateur, ni un délégataire et qu'il ne peut ni valider de bon de commande, ni de service fait. Il n'a donc pas de délégation de signature de l'ordonnateur, son rôle est uniquement un appui technique au service financier, d'où un double rattachement du service financier au Secrétaire général et à l'agent comptable. Il précise par ailleurs l'importance du rôle du service financier dans la préparation budgétaire, notamment lors des dialogues de gestion avec les services qui demandent un suivi mensuel et un réel accompagnement des services, d'où la volonté également de décharger le service financier afin qu'il soit particulièrement présent dans les éléments de préparation budgétaire.

Monsieur Gérald Gribé souligne le travail de Caroline Lecourtois et salue ce travail de clarification.

Madame D'Orazio porte au vote le principe de création de ce service facturier et précise qu'il appartiendra à la direction de mettre en œuvre ce fonctionnement. Elle souligne qu'il faut continuer à consolider les procédures de l'école. Elle rappelle l'obligation de règlement à 30 jours des fournisseurs, or nous sommes très loin de respecter ces obligations, il est donc essentiel d'améliorer le fonctionnement interne et externe de l'école.

Madame Caroline Lecourtois redit une nouvelle fois que l'objectif de cette proposition est dans l'intérêt général de l'établissement.

Décision:

Les membres du Conseil d'Administration vote en faveur de la création d'un service facturier tel que présenté dans les notes de la directrice.

Abstention: 3

Nbre de votes pour : 12 Nbre de votes contre : 1 Nbre de votants : 16

]	1h00	4	Relations Externes / Conventions /	Caroline Lecourtois,	
			Partenariats:	Vincentella	- Projets de Convention
			- Suivi de validation du Contrat	de Comarmond	pour les chaires
			Pluriannuel 2020-2024_ ENSAPLV / MC		partenariales
			- Dispositif d'amorçage des 3 chaires		MC/ENSAPLV
			partenariales portées par l'ENSAPLV		

- Suivi de validation du Contrat Pluriannuel 2020-2024 ENSAPLV / MC

Madame de Comarmond rappelle qu'un échange avec la tutelle a eu lieu le 21/09 dernier et que celle-ci a formulé des demandes de modifications par rapport au projet de contrat présenté et voté lors du CA de juillet dernier. Elle indique que le Ministère a précisé qu'il ne s'agissait plus d'un « COM » mais d'un « CPE » pour « contrat pluriannuel d'établissement ». Dans ces circonstances, le Ministère souhaite que l'on renomme toutes les parties « moyens » par « commentaires ». Elle indique que les différentes modifications demandées sont en train d'être faites et qu'un point avec le Ministère à la mi-novembre doit être fait pour une signature possible lors du CA du 03/12. Madame Aurélie Cousy, directrice de l'Architecture, se propose de venir le 03/12/2020 au CA afin de signer ce contrat. Elle indique qu'il est proposé de mettre « commentaires » tout en mettant entre parenthèse la phrase suivante : « il s'agit des moyens pour mettre en œuvre ces objectifs ». Concernant la modification demandée sur la politique immobilière, il est proposé de garder le passage et d'ajouter « commentaire du MC » (incluant le paragraphe de Stéphanie Celle sur la relocalisation et l'échelle de l'IDF).

Madame D'Orazio souligne que ce CPE montre l'incapacité du MC à assurer son rôle de tutelle. Elle rappelle les termes du courrier d'accompagnement qu'elle a rédigé en juillet dernier qui souligne « qu'un contrat nécessite que les voies et moyens soient explicites, que chaque action soit déclinée en termes d'objectifs, d'indicateurs et de moyens afférents. Le principe d'une contractualisation avec l'autorité de tutelle ne peut se soustraire à l'engagement réciproque des parties. Les administrateurs connaissent parfaitement le cadre de l'exercice budgétaire tant de l'établissement que du Ministère de la Culture et maîtrise son principe d'annualisation. Toutefois, ils réaffirment la nécessité d'énoncer clairement les moyens qui doivent se rapporter à un contrat pluriannuel afin d'en garantir la sincérité et l'efficacité. Ils veulent ici rappeler que la responsabilité de l'ENSAPLV, dans la bonne exécution de ce contrat, ne pourra être retenue si l'établissement ne dispose pas des conditions et moyens nécessaires à cela. Ils veulent enfin affirmer l'engagement de l'ENSAPLV dans les ambitions et les objectifs de la Stratégie nationale pour l'Architecture, traduits dans la loi CAP, et participer pleinement au rayonnement des ENSA au sein de l'enseignement supérieur ».

Elle indique également qu'elle transmettra cette prise de position aux autres présidents de CA et rappelle les termes du décret 2018-109, article 8, qui fait bien référence à un « projet de contrat pluriannuel conclu avec l'État qui fixe les objectifs de performance de l'établissement au regard des missions assignées et des moyens dont il dispose ».

Décision:

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le fait de maintenir leur position du mois de juillet dernier quant au contrat pluriannuel 2020-2024 en rappelant les termes de la lettre d'accompagnement signée par la Présidente du CA.

- Dispositif d'amorçage des 3 chaires partenariales portées par l'ENSAPLV

Il est précisé qu'un important travail de coordination en interne s'est mis en place pour le montage de trois chaires partenariales dans le cadre de l'appel à projet du Ministère de la Culture. Cet effort a porté ses fruits dans la mesure où les trois projets portés ou co-portés par l'établissement ont été sélectionnés pour labellisation et soutien financier du MC:

- 1) Chaire EFF&T "Expérimenter, Faire, Fabriquer & Transmettre : La preuve par 7 et l'économie circulaire de l'architecture" (Direction scientifique : Antonella Tufano, maître de conférences HDR en Ville et Territoires équipe de recherche MAP-MAAC et Bendicht Weber, Professeur TPCAU équipe de recherche LET-LAVUE).
- 2) Chaire "Le logement, demain" (Direction scientifique = Anne D'Orazio, Docteur en Urbanisme et Aménagement, Maître de Conférences Ville et Territoires à l'ENSA Paris-la-Villette équipe de recherche LET-LAVUE et Yankel

Fijalkow, HDR, Professeur en Sciences humaines et sociales à l'ENSA Paris-Val-de-Seine – équipe de recherche CRH-LAVUE).

3) Chaire "Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts" (Direction scientifique = Éric Daniel-Lacombe, Professeur HDR TPCAU à l'ENSA Paris la Villette ; lauréat du Grand Prix d'aménagement 2015 « Comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles » – équipe d'accueil GERPHAU et Xavier Bonnaud, codirection scientifique de la Chaire, Professeur HDR TPCAU à l'ENSA Paris la Villette et enseignant à l'école Polytechnique, Directeur de équipe d'accueil GERPHAU - EA 7486).

Il est précisé qu'un travail est en cours sur les conventions budgétaires d'amorçage avec le MC, sur les projets d'accord de consortium, ainsi que sur les conditions de portage juridique de ces chaires en période d'incubation mais aussi à moyens et longs termes. Les trois conventions d'amorçage suivront le circuit de signature délégué dans le cadre de la navette bureau du CA/directrice.

Décision:

Ce point d'information ne donne pas lieu à une décision du CA.

11h30	5	Gouvernance interne / Instances :	Anne D'Orazio,	
		- Adoption des modalités des élections	Caroline Lecourtois,	- Rétro – calendrier pour le
		pour le renouvellement de la représentation	Vincentella de	renouvellement
		étudiante.	Comarmond	représentation étudiante
		- Demande modification RI de la CR et du		CA/CFVE / CR
		CPS		
		- Approbation de nouvelles commissions		
		(CRI / Commission Numérique /		
		Commission de la valorisation et des		
		expositions / Commission Recrutement –		
		T3 enseignants)		

- Adoption des modalités des élections pour le renouvellement de la représentation étudiante.

Madame D'Orazio indique que, conformément au décret, le mandat de deux ans de la représentation étudiante au sein des instances du CA, de la CFVE et de la CR, arrive à échéance à l'automne 2020. En concertation avec les étudiants, un calendrier permettant de faciliter la mobilisation étudiante avec l'organisation d'une seule et même opération de vote pour le CA, la CFVE et la CR dans la première quinzaine de novembre 2020, a été établi lors du CA du 9 juillet dernier.

Elle précise que les élus seront par la suite installés en fonction des dates anniversaires de chacune des instances (novembre 2020 pour le CA, décembre pour la CFVE et janvier 2021 pour la CR). Elle soumet au vote le fait que ces élections se dérouleront par un vote électronique par internet.

Le rétro-calendrier ci-dessous est proposé.

7 octobre 2020 = vote du CA sur les modalités de l'élection et notamment sur la possibilité d'un vote électronique par internet.

8 octobre = Lancement de la campagne d'appel à candidatures pour chacune des instances.

12 octobre = Établissement de la liste des votants pour chaque instance.

19 octobre = Publication de la liste du corps électoral dans l'école et sur le site internet de l'école.

26 octobre = Retour des demandes éventuelles de correction de la liste du corps électoral (8 jours à compter de la publication).

26 octobre = Publication des candidatures.

2 novembre = Publication de la liste réputée définitive (15 jours après la publication initiale).

9 novembre = Date du vote électronique par internet.

10 novembre = Publication des résultats.

Installation des nouveaux élus en fonction des dates anniversaires de chacune des instances.

Il est indiqué qu'un appel à candidature devra être diffusé rapidement par le service de la scolarité et que la responsable du service devra prendre attache avec les élus sortants pour établir une communication avec les étudiants.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration votent à l'unanimité sur le fait que les élections des collèges étudiants des instances se feront par la voie d'un vote électronique par internet.

Abstention: 0

Nbre de votes pour : 16 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 16

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le rétro-calendrier soumis.

Abstention: 0

Nbre de votes pour : 16 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 16

- Demande modification RI de la CR et du CPS

Madame D'Orazio rappelle qu'elle n'a pas reçu de commentaire sur les règlements intérieurs du CPS, de la CFVE et de la CR votés en CA du 9 juillet 2020. Elle considère donc que ces RI sont adoptés tels que présentés en juillet.

Elle soumet la demande de la CR de voir modifier son règlement intérieur afin que le champ de compétence de la Commission ad-hoc décharges pour recherche de la Commission de la Recherche de l'ENSAPLV soit étendu à la question des contrats doctoraux et du classement des propositions de contrats doctoraux.

Elle soumet également la demande du CPS de voir modifier l'article 8 de son Règlement intérieur relatif à la constitution du bureau du CPS afin que le bureau du CPS soit constitué des bureaux des deux instances (CR et CFVE).

Décision:

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les demandes de modification du règlement intérieur de la CR (compétence de la Commission ad-hoc décharges pour recherche de la Commission de la Recherche étendue à la question des contrats doctoraux et du classement des propositions de contrats doctoraux) et du CPS (bureau du CPS constitué des bureaux des deux instances que sont la CR et la CFVE).

Abstention: 0

Nbre de votes pour : 16 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 16

- Approbation des nouveaux COPIL (CRI / COPIL Numérique / COPIL valorisation / COPIL Recrutement T3 enseignants)

COPIL CRI

La commission est installée et les membres sont désignés.

COPIL Stratégie numérique

Il est indiqué que le Conseil d'administration de juillet a réactivé un COPIL Stratégie numérique, que les membres de ce COPIL doivent encore être proposés ainsi que sa feuille de route.

COPIL Valorisation

Il est indiqué qu'un appel à candidature doit être relancée, que les services concernés seront bien membre de droit présent dans ce COPIL et que la feuille de route de la responsable Communication qui arrivera prochainement porte bien sur la communication externe mais aussi interne.

COPIL Recrutement T3 enseignants

Il est indiqué que ce COPIL devra suivre notamment la trajectoire stratégique de passage d'enseignant titre 3 à titre 2. Il est proposé que les membres de droit de cette commission soient les enseignants chercheurs titulaires des bureaux du CA et du CPS. Il est proposé d'étendre le champ de compétence de ce COPIL à la question plus général du suivi RH enseignants.

Décision:

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du COPIL Recrutement T3 et suivi RH enseignants, ainsi que sa composition - les membres de droit seront les enseignants chercheurs titulaires du CA et du CPS.

Il est noté que pour la CRI, la commission est au complet relativement à ses membres, que pour le COPIL numérique, les membres doivent encore être proposés, que pour le COPIL Valorisation, une relance va être faite pour trouver des membres.

Abstention: 0

Nbre de votes pour : 16 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 16

- Modification des modalités d'examens du 1 ^{er} semestre (Budget + Strate	12h15	
- Information sur le calendrier de la campagne 2021 des procédures Mutation / (Budget)	121113	- DPEA Archi-navale

- Point d'information sur les modalités de la rentrée universitaire

Ce point a été évoqué en introduction lors du point d'information.

- Modification des modalités d'examens du 1er semestre

Ce point est retiré car il n'y a pas de demande à ce stade.

Madame Suzel Balez souhaite néanmoins indiquer à ce sujet qu'il faudrait arriver pour le mois de janvier à faire en sorte que les modalités d'examen se fassent en présentiel pour les enseignements magistraux car elle souligne que, en ligne, il est très difficile de maintenir une équité entre étudiants. Elle indique que la CFVE devrait se saisir de cette question et que cette question des modalités d'examen devrait être également une question au moment du dialogue budgétaire.

Madame D'Orazio est favorable à ce qu'un recensement précis des besoins soit fait et que soit également regardé quel en sera l'impact budgétaire.

Madame Lecourtois rappelle que si les conditions sanitaires ne changent pas les examens ne pourront se tenir comme d'habitude.

12h50 Départ de Barmak Lahidji Le nombre de voix est portée à 15 (14 présents et 1 pouvoirs)

- Information sur le calendrier de la campagne 2021 des procédures Mutation / Concours pour les MCF et PR

Il est rappelé que le Ministère a fait connaître le calendrier de recrutement des Enseignants chercheur 2021. Ce recrutement se fera en deux temps :

- De mi-janvier à mi-février 2021 : comités de sélection au titre de la phase « mutations détachements »
- De mi-avril à mi-mai 2021 : comités de sélection « concours ».

Le Ministère propose, pour la campagne de recrutement 2021, de travailler sur deux hypothèses d'ouverture de postes aux recrutements des enseignants-chercheurs, couvrant toutes les typologies de recrutement que sont les mutations, les détachements et les concours :

- Une hypothèse basse de 6 postes ouverts au recrutement.
- Une hypothèse haute de 8 postes ouverts au recrutement.

Il est précisé que la date limite pour le retour de la liste des postes et des fiches de postes auprès du BCPRE est fixée au 1er décembre 2020. Le CA devant valider les propositions de recrutement du CPS restreint, le CPS restreint a donc mis en place un calendrier accéléré avec une réunion le 28/10, le 05/11 et le 19/11 pour transmettre au CA une proposition de liste des postes à ouvrir et les fiches de postes. Il est rappelé la nécessité absolue que la transmission du CPS restreint soit conforme en tout point à ce qui doit être remonté au ministère (profil, champ, catégorie, etc.) et que la stratégie de l'établissement est de faire remonter au ministère tous les besoins identifiés, indépendamment des limites décidées par notre tutelle.

La date du 3/12 a été maintenue pour le prochain CA, toutefois, un CA extraordinaire sera convoqué avec pour seul point à l'ordre du jour le vote de la liste des postes et des fiches de poste que lui aura soumis le CPS restreint sous huitaine exceptionnellement pour ces éléments-là. Celui-ci devra être convoqué avant le 1er décembre, date à laquelle la liste des postes et les fiches de poste doivent remonter au MC.

Décision:

Les membres du Conseil d'Administration décident le maintien du calendrier initial du CA avec une séance de fin d'année au 03/12/2020. Un CA extraordinaire sera convoqué afin d'approuver la liste des postes et des fiches de poste transmis par le CPS restreint - sous huitaine exceptionnellement pour ces éléments-là. Ce CA extraordinaire devra être convoqué avant le 1er décembre, date à laquelle la liste des postes et les fiches de poste doivent remonter au Ministère de la Culture.

13h00 Départ de Mireille Alphonse Le nombre de voix est portée à 14 (13 présents et 1 pouvoirs)

- Post-master : D-Praug ; DPEA Archi Navale ; DSA (Bilan et prévision 2020-2021)

Madame D'Orazio rappelle que le CA avait demandé une évaluation de l'ensemble des post-masters. Elle informe les administrateurs du fait que l'école a reçu la semaine dernière la validation du DSA et que celui-ci peut donc bien s'ouvrir pour 2020-2021.

Concernant le post-Master recherche en architecture, ce point a été vu lors du CA de juillet dernier.

Concernant le bilan de la formation D-PRAUG qui a été reçu, Monsieur Laurent Ducourtieux prend la parole pour rappeler que la formation D-PRAUG a été lancée en 2019 sous la forme d'une formation continue professionnelle co-habilitée par l'EIVP, l'EUP et l'ENSAPLV. Il est indiqué que l'équilibre sera atteint au regard de la subvention étalée sur 2 ans et du nombre de stagiaires. La formation à distance le semestre passé a permis de faire des économies sur les

déplacements d'intervenants, les enseignements ont maintenant pu reprendre en présentiel. Il existe un bon niveau de satisfaction des stagiaires recrutés lors de deux premières sessions. Parmi les trois établissements co-porteurs, c'est l'EIVP qui reçoit les inscriptions à cette formation permanente, qui en porte la charge administrative et qui reverse aux établissements le reliquat. Il est précisé que l'ENSAPLV a plusieurs enseignants qui y interviennent et que leurs interventions sont bien valorisées dans le budget de la formation. Pour ce qui est du montant des droits d'inscription, la convention cours toujours et les droits indiqués s'appliquent donc toujours.

Concernant le DSA, il est précisé que les montants des droits d'inscription sont arrêtés par le MC et qu'une autorisation spécifique de droits complémentaires avait été accordé pour financer les voyages.

Concernant le post-master Archi navale, la convention est toujours en cours et le montant des droits indiqué s'applique donc toujours.

Il est précisé qu'il faudra bien inscrire ces post-masters dans les lignes budgétaires et dans le budget 2021.

Décision:

Les membres du Conseil d'Administration votent à l'unanimité pour la reconduction à l'identique des éléments de droits d'inscription ou de droit supplémentaire pour ces programmes de post-masters.

Abstention: 0

Nbre de votes pour : 14 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 14

13h00	7	Questions divers :	Anne D'Orazio	

13h08 départ de Marc Le Coq

Le nombre de voix est portée à 13 (12 présents et 1 pouvoirs)

13h18 départ de Michel Terré

Le nombre de voix est portée à 12 (11 présents et 1 pouvoirs)

Madame Laurence Bassières souhaite aborder la question des remplacements des congés maternités et parentals des enseignants-chercheurs (quelque soit leur statut) et la possibilité de recruter des MCFA. Il est indiqué qu'aucun mécanisme de compensation n'existe pour les enseignants T2 dans ce cas. La seule possibilité offerte aux établissements est de recourir au recrutement d'enseignants en T3 pour remplacer un congé maternité / congé parental. Il est précisé que le COPIL Recrutements (questions RH des T3 et des T2) pourra avoir comme mission de gérer ce type de situation le cas échéant et de faire les recrutements adéquats.

Madame Lecourtois souhaite rappeler qu'il y a un impératif de respecter la réglementation des 320h d'enseignement et que les notifications de service sont notifiées et signées par la directrice au regard du programme pédagogique validé en CFVE et présenté en CA de juillet.

Monsieur Gérald Gribé souhaite aborder la question du matériel informatique qui avaient été inscrite au BR, notamment concernant les vidéos projecteurs qui ne sont vraisemblablement pas tous disponibles et sur les besoins en équipements informatique des enseignants titulaires, associés comme contractuels.

Madame Anne D'Orazio rappelle qu'une enquête auprès des enseignants a été faite par les services pour évaluer leurs besoins spécifiques en matière d'équipement numérique. Une deuxième campagne d'achat de matériel est en cours. De plus, et malgré l'inscription au BR de la nécessité d'acquisition de nouveau vidéoprojecteurs ceux-ci ne sont pas disponibles en ce début de rentrée. Il est donc impératif que les budgets soient exécutés complètement et que les achats en équipements soient réalisés. Par ailleurs, le constat est fait d'une mauvaise efficacité de l'équipement Wifi en

plusieurs points de l'établissement. Les services s'emploient à poursuivre le déploiement des réseaux et Wifi. Par ailleurs de nouveaux équipements sont en cours dans les amphithéâtres ce qui nous permet de poursuivre la trajectoire d'équipement telle que définie.

Monsieur Philippe Bourdier précise que le matériel informatique obsolète est destiné à une recyclerie. Il est d'ailleurs rappelé que le parc informatique après avoir servi aux usages pédagogiques et d'abord recyclé pour les usages internes de l'établissement et permet de fournir les services administratifs. Ce n'est qu'en fin de cycle que ceux-ci sont déstockés pour la recyclerie. Par ailleurs, il est précisé que la commande des vidéoprojecteurs est en cours eue l'objectif est de pouvoir en 2021 équiper toutes les salles de matériel en fixe.

Madame D'Orazio remercie de ces précisions qui permettent aux administrateurs de mesurer que la bonne exécution budgétaire participe de l'amélioration de la qualité globale de nos enseignements.

Pour information générale, **Madame Vincentella de Comarmond** précise que sur la page d'accueil du site internet de l'école a été créée une page « rentrée 2020 » qui permet d'accéder à toutes les plaquettes de présentation, à l'extraction Taiga des descriptifs de cours, et à des vidéos de présentation des cours de projets. Cette action a été menée malgré l'absence de responsable de la communication et le défaut du budget en 2020. La question des crédits pour un nouveau site internet devra impérativement être posée dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB) prévu début novembre 2020.

Anne D'Orazio remercie l'ensemble des administrateurs et invités permanents pour leur engagement dans cette instance.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du Conseil d'administration lève la séance à 13h46.

Le prochain CA aura lieu le 3 décembre 2020. Il sera précédé d'un CA exceptionnel fin novembre pour un unique point sur les recrutements concours 2021 afin de respecter le calendrier fixé par le Ministère de la Culture su ce point.

La Présidente de séance,

Madame Anne D'Orazio